

PICUM INFORMATIONS TRIMESTRIELLES Octobre - Décembre 2015

FRONTIÈRES

DEVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPEENNE

DEVELOPPEMENTS NATIONAUX

SOINS DE SANTÉ

EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

FEMMES SANS-PAPIERS

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS PAPIERS

DÉTENTION ET EXPULSION

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

FRONTIERES

UE / Lancement de l'Opération 'Sophia' pour détruire les bateaux et navires des trafiquants

Le 7 octobre 2015, l'UE a lancé une nouvelle opération dans le sud de la Méditerranée dans le but d'intercepter les passeurs. La mission militaire EUNAVFOR Med, baptisée 'Opération Sophia', soit disant du nom d'un nouveau-né rescapé d'un bateau cet été, comprend six vaisseaux dans les eaux internationales au large de la Libye qui ont le droit d'arrêter, aborder, saisir et détruire les bateaux des trafiquants. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies donna son feu vert à l'opération le 9 octobre. Le mandat de l'ONU donné à la force navale n'était pas obligatoire pour que l'EU puisse agir mais donne plus de légitimité à l'opération. Plusieurs organisations de la société civile ont exprimé la crainte que l'opération pousse les migrants et réfugiés à prendre des routes encore plus risquées.

Sources: [ECRE](#), 1er octobre 2015; [BBC](#), 7 octobre 2015; [France 24](#), 9 octobre 2015

COMMISSION EUROPEENNE / "Etat des lieux" des mesures prises pour gérer la situation aux frontières extérieures de l'UE

La Commission Européenne a publié le 30 novembre 2015 un [document](#) détaillant les mesures prises pour "répondre à la crise des réfugiés". Il comprend une liste d'actions approuvées lors de la réunion informelle des chefs d'Etat et de gouvernement le 23 septembre 2015 et à nouveau lors le 15 octobre 2015. Il réitère aussi l'engagement de l'UE à augmenter de 1,7 milliard € les moyens financiers consacrés à la crise, ce qui porte la somme totale à 9,2 milliards € pour 2015 et 2016.

Source: [Communiqué de presse de la Commission Européenne](#), 30 novembre 2015

DOCUMENT D'ORIENTATION / Conseil en matière de droits fondamentaux pour les pays membres au sujet de l'obligation de fournir les empreintes digitales

L'Agence des Droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA, The European Union Agency for Fundamental Rights), a publié en octobre 2015 un document d'orientation qui définit les mesures que les autorités peuvent utiliser pour inclure dans la base de données Eurodac les données biométriques des nouveaux demandeurs d'asile et migrants dans le but de gérer les frontières. Eurodac est une base de données des empreintes digitales créée par l'UE pour simplifier l'application du Règlement de Dublin qui détermine l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile. Ce document a pour but d'aider les Etats membres et les institutions européennes à ne pas violer les droits fondamentaux lors de la prise d'empreintes digitales. Le document conclut, entre autres, que si quelqu'un refuse de donner ses empreintes, les Etats membres ont le devoir de respecter le principe de non refoulement. La privation de liberté afin de prendre des empreintes ne doit être utilisée que dans des cas exceptionnels, et pas contre des personnes vulnérables. Pour lire le document, cliquer [ici](#).

DEVELOPPEMENTS EN POLITIQUE EUROPEENNE

UE-AFRIQUE / Le Sommet de La Valette sur la migration a aboutit à un plan d'action

L'UE et les dirigeants africains ont tenu du 11 au 12 novembre 2015 un Sommet à La Valette (Malte). Le Sommet avait pour but de renforcer la coopération dans le domaine de la migration et d'aborder les enjeux et possibilité actuels. Les chefs d'Etat ou de gouvernement européens et africains se sont mis d'accord sur une [déclaration politique](#) et un [plan d'action](#) pour une coopération en matière de migration, avec seize initiatives prioritaires à lancer avant la fin 2016. Le plan d'action souligne, entre autres, la protection spéciale dont doivent bénéficier les femmes migrantes et les enfants et l'attention spécifique à porter aux mineurs non accompagnés. Cependant, la [société civile africaine](#) a critiqué le plan jugé unilatéral et euro-centré. Plusieurs organisations européennes ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'importance croissante des expulsions et des réadmissions comme éléments de la coopération au développement et ont critiqué le plan qui ne porte pas suffisamment sur les voies régulières de migration. Dans le contexte du but du plan de 'combattre la migration irrégulière', les responsables se sont entendus pour s'attaquer à la contrebande et aux trafics d'êtres humains et réaliser des campagnes d'information dans les pays d'origine, de transit et de destination au sujet des dangers potentiels de la contrebande. Pour plus d'information sur le Sommet de La Valette et les documents de référence, cliquer [ici](#).

Sources: [ECRE Bulletin Hebdomadaire](#), 13 novembre 2015; Migration and Development Civil Society Network (MADE) [Communiqué de Presse](#), 12 novembre 2015

UE-TURQUIE / Les chefs d'Etat ou de gouvernement s'accordent sur une coopération étroite en matière de gestion de la migration

Le 29 novembre 2015, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE ont eu une réunion avec le gouvernement turc pour développer les relations UE-Turquie futures et pour discuter des problématiques liées à la gestion de la migration. La réunion s'est conclue sur une [déclaration](#) conjointe qui détaille les engagements bilatéraux et propose des actions dans plusieurs domaines. En particulier, la Turquie et l'UE se sont mis d'accord pour activer et mettre en œuvre le [Plan Conjoint d'Action](#), approuvé le 15 octobre 2015, pour intensifier la coopération sur l'expulsion des migrants considérés comme n'ayant pas besoin de la protection internationale; empêcher des personnes de voyager vers la Turquie et l'Union Européenne ; et assurer l'application des dispositions bilatérales de réadmission. Les dirigeants de l'UE et de la Turquie ont également décidé que [l'accord de réadmission UE-Turquie](#) sera pleinement applicable à partir de juin 2016.

Source: [European Council Press Release](#), 29 novembre 2015

COMMISSION EUROPEENNE / Adoption du programme de travail pour 2016

Le 27 octobre 2015, la Commission Européenne a adopté son [Programme de Travail 2016](#). Tout en maintenant un engagement ferme sur "la lutte contre les gens qui font de la contrebande et le démantèlement des groupes qui font du trafic d'êtres humains" et sur "le retour de nombreuses personnes qui n'ont pas besoin de la protection internationale", le programme de travail comprend des propositions pour développer de nouvelles

initiatives au sujet des voies pour la migration régulière. Le Programme de Travail inclut également de nouveaux projets relatifs à la 'Gestion des Frontières', dans le but d'évoluer vers l'établissement d'une Frontière Européenne et d'une Garde Côtière "renforçant considérablement Frontex". Des suggestions de modifications du '[Forfait Frontières intelligentes de l'UE](#)' sera aussi présenté par la Commission en 2016.

DEVELOPPEMENTS NATIONAUX

FRANCE / EUROPE / Suite aux attentats terroristes à Paris, migrants et réfugiés considérés comme risques pour la sécurité

Suite aux attaques terroristes du 13 novembre 2015 à Paris (France) durant lesquelles 128 personnes furent tuées, quelques politiciens et groupes ont assimilé les réfugiés et les migrants, particulièrement ceux qui sont musulmans, à des menaces terroristes potentielles. En réponse aux attaques, Marine Le Pen, présidente du parti de droite français 'Front National', a demandé l'expulsion des migrants sans-papiers. Cité par les médias, Markus Söder (de la CSU, Union chrétienne-sociale), ministre des Finances de Bavière (Allemagne) a dit que 'la migration incontrôlée' ne peut pas continuer. Le nouveau gouvernement polonais a déclaré que les quotas de réfugiés acceptés devraient être révisés après les attentats et que la Pologne n'était pas prête à accepter son quota. Mais une déclaration de principe très claire a été exprimée par le président de la Commission Européenne, Jean-Claude Juncker, lors du Sommet du G20 à Antalya (Turquie) le 15 novembre, à savoir qu'il ne fallait pas confondre les réfugiés et migrants avec des terroristes. Deux travailleurs sans-papiers, Ahmed et Nordine T., habitants de l'immeuble de Saint-Denis (nord de Paris) où une action policière s'est déroulée le 18 novembre pour trouver les auteurs des attentats de Paris, ont été blessés par des tirs durant le raid. Après avoir été soignés à l'hôpital, tous deux ont immédiatement été arrêtés parce qu'ils étaient sans-papiers.

Sources: [The Guardian](#), 14 novembre 2015; [EU Observer](#), 15 novembre 2015; [Welcoming America](#), novembre 2015; [TWC News](#), 16 novembre 2015; [New Europe](#), 24 novembre 2015; [L'Humanité](#), 24 novembre 2015; [Le Figaro](#), 23 novembre 2015.

FRANCE / Le Tribunal administratif de Lille ordonne des mesures d'aide provisoires pour améliorer les conditions à Calais

Le Tribunal administratif de Lille, dans son [ordonnance](#) n° 1508747 du 2 novembre 2015, ordonna l'exécution de mesures d'aide provisoires pour les personnes vivant dans le camp aux alentours du centre Jules Ferry à Calais, pour garantir la dignité humaine, le droit au respect de la vie, le droit à la liberté de ne pas subir un traitement inhumain ou dégradant et le droit à l'asile. En particulier, le juge nota qu'à cause de l'accès insuffisant à l'eau, aux sanitaires et au manque d'évacuation des déchets, les migrants de ce camp étaient exposés au risque de traitements inhumains et dégradants. Il a par conséquent ordonné au préfet du département (Pas-de-Calais) et à la commune de Calais, sous peine d'une amende de 100€ par jour en cas de non-respect, de se conformer à l'ordonnance, d'installer 10 points d'eau additionnels et 50 latrines, de mettre en place un système d'évacuation des déchets, de placer des containers à ordures mobiles, de nettoyer le site et de créer une ou plusieurs voies d'accès pour les services d'urgence. Le préfet du Pas-de-Calais s'est vu également ordonné d'identifier et de loger de manière adéquate les mineurs non accompagnés en situation de détresse.

Source: [European Database of Asylum Law](#) (EDAL), 2 novembre 2015

ALLEMAGNE / SUEDE / La police déclare la disparition de centaines de milliers de migrants

Les polices allemande et suédoise ont déclaré que des centaines de milliers de migrants ont disparu dans leur pays respectif. Selon la police fédérale allemande, presque 25.000 personnes arrivées en Allemagne y sont de manière irrégulière sans s'être enregistrées auprès de services de migration. Ces derniers mois, l'Allemagne a fait la une des journaux en tant que pays membre de l'UE accueillant la plupart des réfugiés et migrants. Cependant la Loi sur la Résidence (Aufenthaltsgesetz, paragraphe 59) criminalise l'entrée irrégulière. Ainsi la police fédérale allemande a déposé plainte pour 118.185 cas entre janvier et août 2015. Plus de 99% des poursuites sont finalement abandonnées mais la police est d'abord obligée de porter plainte. La police suédoise a déclaré qu'environ 14.000 migrants irréguliers en attente d'expulsion avaient disparu. Le 12 novembre, la Suède a annoncé un contrôle temporaire des frontières de 10 jours pour effectuer des vérifications envers les réfugiés et

migrants qui arrivaient.

Sources: [Sputnik News](#), 27 novembre 2015; [Der Spiegel](#), 30 novembre 2015; [RT News](#), 2 décembre 2015; [The Atlantic](#), 12 novembre 2015; [Die ZEIT](#), 27 octobre 2015

ETATS-UNIS/ Déclaration de Droits pour les Américains sans-papiers

Aux Etats-Unis, le groupe de défense des droits des migrants sans-papiers United We Stay (Unis Nous Restons) publia le 5 novembre 2015 une Déclaration des Droits pour les Américains sans-papiers. En référence à la Déclaration des Droits des pères fondateurs, composé des dix premiers amendements à la Constitution des Etats-Unis, cette Déclaration des Droits pour les Américains sans-papiers comprend également dix points exigeant entre autres, une voie menant à l'obtention de la nationalité américaine, la protection contre l'arrestation et l'expulsion lorsque les migrants dénoncent une infraction, l'accès aux soins médicaux et l'accès à l'éducation. Pour voir la Déclaration des Droits pour les Américains sans-papiers, cliquer [ici](#).

Source: [United We Stay](#), novembre 2015

SOINS DE SANTÉ

EUROPE / RAPPORT / Une étude conclut que les politiques d'intégration restrictives peuvent affecter la santé des migrants de manière négative

Le projet SOPHIE a publié un rapport intitulé « [Les politiques sociales et économiques comptent pour l'équité en matière de santé](#) » ("[Social and Economic Policies Matter for Health Equity](#),") qui conclut que les politiques d'intégration restrictives peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé des migrants. SOPHIE, un projet de recherche collaboratif coordonné par l'Agence de santé publique de Barcelone (Agència de Salut Pública de Barcelona), a étudié les incidences de diverses politiques économiques et sociales sur les inégalités de santé, y compris les effets des politiques d'intégration sur la santé des migrants. Dans son chapitre sur la santé des migrants, l'étude compare la différence de l'état de santé des résidents natifs et des résidents nés à l'étranger dans trois pays européens (les Pays-Bas, la France et le Danemark). Les résultats montrent que les inégalités observées dans les conditions de vie et l'auto-évaluation de la santé entre ces populations et les résidents natifs sont les plus élevées au Danemark. Pour lire le rapport, veuillez cliquer [ici](#). Pour plus d'informations sur ce projet, veuillez cliquer [ici](#).

VIDEOS / Des vidéos sur l'importance de l'accès à la vaccination pour tous les enfants et aux soins prénatals pour toutes les femmes enceintes

Médecins du Monde (MdM) a diffusé deux vidéos le 29 octobre 2015 sur le besoin d'assurer l'accès aux vaccinations pour tous les enfants et aux soins prénatals pour toutes les femmes enceintes. MdM fournit des services de soins de santé aux personnes qui n'ont pas l'accès ou qui ont un accès limité au système de soins de santé ordinaire, dont les enfants sans-papiers, dans des cliniques à travers l'Europe. Des données collectées en 2014 auprès de 23 040 patients s'étant rendus dans une clinique de MdM, indiquent que seulement un tiers des enfants concernés ont été vaccinés contre les oreillons, la rougeole et la rubéole et seulement un pourcentage légèrement plus élevé (42,5%) ont été vaccinés contre le tétanos. Plus de la moitié (54,2%) des femmes enceintes interrogées dans les cliniques de MdM n'ont pas eu accès à des soins prénatals, et la vaste majorité n'avait pas de couverture santé (81%). La vidéo sur les soins prénatals à travers l'Europe est disponible [ici](#). La vidéo sur l'accès à la vaccination à travers l'Europe est disponible [ici](#).

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

IRLANDE / Une enquête révèle les abus subis par des travailleurs migrants sans-papiers victimes de la traite des êtres humains dans l'industrie de la pêche

Une enquête, menée par le journal britannique The Guardian au cours d'une année sur l'industrie de la pêche irlandaise de crevettes et de poissons, a révélé l'exploitation de pêcheurs sans-papiers de nationalité ghanéenne, philippine, égyptienne et indienne travaillant sur des bateaux dans les ports irlandais. Ils ont signalé un grand nombre d'abus tels qu'avoir été confinés dans des navires, avoir reçu un salaire inférieur au salaire irlandais minimum, des privations de sommeil extrêmes, des journées ou des nuits de travail avec seulement quelques

heures de sommeil et pas de véritables jours de congé. Le journal The Guardian a déclaré que certains travailleurs migrants semblent avoir été victimes de la traite des êtres humains sur des chaluts à des fins d'exploitation par le travail.

Source : [The Guardian](#), 2 novembre 2015

PAYS-BAS / Le gouvernement accroît la sensibilisation sur la réglementation du travail domestique

Le gouvernement néerlandais a décidé de lancer une campagne publique de sensibilisation aux règles qui réglementent le travail domestique. Selon les estimations du gouvernement néerlandais, presque un million de foyers néerlandais (13%) font appel à une aide extérieure pour les tâches domestiques. Des règles spécifiques encadrent la prestation de services dans les foyers privés, mais selon un rapport de 2014, cette réglementation n'est généralement pas connue et par conséquent, de nombreuses infractions ont lieu. Le but de la campagne est de conseiller les personnes qui emploient un travailleur domestique sur la manière de conclure un contrat en décrivant les obligations et droits mutuels. Des informations sur la campagne et un modèle de contrat sont disponibles [ici](#) (en néerlandais).

Source : Stichting Los Newsletter, Volume 5 No. 21, 26 octobre 2015

RAPPORTS / Des outils de formation pour les officiers de police judiciaire et mobiliser le secteur privé pour mettre fin à la traite des êtres humains

Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) a publié le rapport "Traite des êtres humains – Comment mener une enquête : Manuel de formation pour les officiers de police judiciaire" ("Human Trafficking - How to Investigate It: Training Manual for Law Enforcement Officers"), en coopération avec EF (Expertise France) et FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas), dans le cadre d'un projet pour améliorer la coopération judiciaire et policière à l'échelle nationale, régionale et transnationale. Le projet se concentre sur quatre pays – l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie et la Turquie – et met l'accent sur la collecte et l'analyse de données et de renseignements pour améliorer la base de connaissances sur la traite des êtres humains ; l'échange systématique d'informations au sein et entre les quatre pays ; le renforcement des capacités des agences présentes en première ligne, des autorités policières, des procureurs et autres professionnels concernés pour identifier les situations de traite des êtres humains et les contrevenants. Pour lire le rapport, veuillez cliquer [ici](#). [La Strada International](#) et [SOMO](#) ont publié un [guide de ressources](#) intitulé "Mobiliser le secteur privé pour mettre fin à la traite des êtres humains pour les ONG" ("Engaging the Private Sector to End Human Trafficking for NGOs") le 16 octobre 2015 à l'occasion de la Journée européenne annuelle contre la traite des êtres humains, qui a eu lieu le 18 octobre. Le guide donne des détails sur les moyens pour lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains en coopérant avec le secteur privé. Les entreprises sont identifiées en tant qu'acteurs essentiels, étant donné que le secteur privé peut être responsable de l'exploitation de travailleurs et de pratiques de recrutement coercitives, mais peut également jouer un rôle crucial et participer à empêcher ces pratiques. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

SUISSE / Pétition pour une application effective de la convention sur les travailleurs domestiques

La Convention sur les travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du travail (OIT) (No. 189) est entrée en vigueur en Suisse le 12 novembre 2015, suite de la ratification de la convention l'année précédente. Les organisations suisses 'Women in Development Wide Schweiz' et la plateforme nationale pour les migrants sans-papiers (nationale Plattform zu den Sans-Papiers) appellent à présent à une application rapide et effective de la convention. Pour cette raison, celles-ci ont lancé une pétition disponible en [allemand](#) et en [français](#). Les organisations demandent, entre autres, la possibilité pour les travailleurs domestiques sans-papiers d'obtenir un permis de séjour et de travail ; l'accès à la sécurité sociale et aux prud'hommes; et assurer que le travail domestique soit sujet au droit du travail.

Source : [Sans- Papiers Switzerland](#), décembre 2015

ROYAUME-UNI / PLAN D'ACTION POLITIQUE / L'inspection du travail, élément essentiel pour lutter contre l'exploitation par le travail

Un [plan d'action politique](#), intitulé « Combattre l'exploitation par le travail à travers l'inspection du travail » ("Combatting Labour Exploitation through Labour Inspection"), publié par l'association Focus on Labour Exploitation ([FLEX](#)) en octobre 2015, met l'accent sur l'importance des inspections du travail pour prévenir les

formes graves d'exploitation par le travail. Bien que la loi britannique contre l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act), imposant des peines aux auteurs de crimes relatifs à l'esclavage moderne, soit entrée en vigueur en 2015, le rapport suggère que les efforts fournis pour s'attaquer à la problématique de l'exploitation par le travail ne peuvent être efficaces qu'en les associant avec une inspection du travail qui met l'accent sur les droits des victimes. Le gouvernement estime que 13 000 personnes au Royaume-Uni sont potentiellement victimes de l'esclavage moderne. Le rapport est disponible [ici](#).

Source : Focus on Labour Exploitation [Communiqué de presse](#), octobre 2015

FEMMES SANS-PAPIERS

IRLANDE / L'Irlande signe la Convention d'Istanbul

L'Irlande est devenu le 26e Etat à signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la "Convention d'Istanbul") le 5 novembre 2015. La ministre de la Justice, Frances Fitzgerald, a appelé à la préparation d'un ensemble de réformes pour permettre à l'Irlande de ratifier la Convention. Le ministère de la Justice a indiqué que la législation sur la violence domestique devrait être publiée en 2016. Selon Women's Aid, une ONG qui travaille pour mettre fin à la violence domestique, l'Irlande ne détient qu'un tiers des espaces familiaux dans les foyers requis par la Convention. Par ailleurs, une femme sur cinq a déclaré avoir subi des violences sexuelles ou physiques depuis l'âge de 15 ans, et 38 000 appels sont passés par des femmes auprès de programmes d'aide aux victimes chaque année en Irlande. Sources : [Belfast Telegraph](#), 4 novembre 2015, [The Irish Times](#), 6 novembre 2015

ALLEMAGNE / Une campagne accroît la sensibilisation sur la situation des femmes sans-papiers

L'association allemande In Via, qui plaide pour les droits des jeunes et des femmes, a lancé une campagne de sensibilisation sur la situation des femmes sans-papiers. La campagne, appelée "Mittendrin. Ohne Rechte" (Parmi Nous. Sans Droits), revendique la protection des droits fondamentaux des femmes et explique comment celles-ci se retrouvent en situation irrégulière, et doivent souvent travailler dans des conditions d'exploitation en tant que travailleurs domestiques et prestataires de soins, ou sont des victimes de la traite des êtres humains ou du travail forcé. La campagne propose des articles de presse, des vidéos et des brochures d'information (en allemand). Pour en savoir plus sur cette campagne, cliquez [ici](#).

LES ENFANTS SANS-PAPIERS ET LEURS FAMILLES

UE/ Les membres du Parlement européen signent la déclaration « Investir dans l'enfance »

428 membres du Parlement européen (MPE) ont signé la déclaration "Investir dans l'enfance" le 7 décembre 2015. La déclaration écrite ([numéro 0042/2015](#)) invite la Commission européenne à inclure des indicateurs spécifiques sur le nombre d'enfants menacés par la pauvreté. Elle invite également les Etats membres de l'UE à faire usage des financements de l'Union pour mettre en application la recommandation de la Commission intitulée "[Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité](#)". C'est un groupe d'onze députés européens qui avait lancé l'initiative au Parlement européen afin de rassembler des signatures pour soutenir la déclaration. Une résolution du Parlement européen du 24 novembre 2015 sur la réduction des inégalités en particulier la pauvreté infantile [2014/2237 \(INI\)](#) a été adoptée en session plénière par 569 voix pour, 77 contre et 49 abstentions. La résolution reconnaît, entre autres questions, que les enfants migrants sont surreprésentés dans le groupe exposé au risque de pauvreté et que la situation est encore pire pour les enfants migrants en situation irrégulière. La déclaration est disponible en 23 langues [ici](#).

Source : [Eurochild](#), 7 décembre 2014

UE/ Manuel de droit européen en matière des droits de l'enfant

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE(FRA) a publié un manuel [de droit européen en matière des droits de l'enfant](#), préparé conjointement avec le Conseil de l'Europe, pour jeter la lumière sur le rôle des normes juridiques européennes pour assurer aux enfants de jouir de leurs droits universels. Le manuel est conçu pour les professionnels du droit non spécialistes, les juges, les procureurs publics, les autorités chargées de la protection des enfants et autres praticiens et organisations chargés d'assurer la protection juridique des droits

de l'enfance. Il comporte une section sur la non-discrimination basée sur la nationalité et le statut de migration. Il y a également un chapitre consacré à la loi européenne sur l'immigration et l'asile, qui s'attarde sur nombreux droits de l'enfance. Le manuel est disponible en anglais et en français [ici](#). La publication du manuel dans d'autres langues officielles de l'UE est prévue pour 2016.

INTERNATIONAL/ Campagne globale contre le traitement injuste des enfants

L'UNICEF a lancé la campagne globale #PourUnMondeJuste qui vise à coopérer avec une communauté de porte-paroles et à habiliter ces derniers à dénoncer les situations les plus injustes auxquelles les enfants font face aujourd'hui. Des informations sur la campagne, y compris comment s'engager, peuvent être [consultées ici](#). L'un des faits soulignés par la campagne est qu'un réfugiés et migrants sur cinq arrivant en Europe est un enfant. En même temps, l'UNICEF a publié un nouveau rapport intitulé "[pour tous les enfants, l'égalité des chances: La promesse de l'équité](#)" qui présente le programme de l'UNICEF concernant l'équité. Le rapport décrit plusieurs des étapes importantes réalisées jusqu'à présent en faveur des enfants pauvres et marginalisés dans le monde mais aussi les nombreuses lacunes qui subsistent. Les enfants migrants et réfugiés y sont reconnus comme étant un groupe d'enfants vulnérable et marginalisé. Le rapport est disponible en anglais, français, espagnol et en russe [ici](#).

ALLEMAGNE/ Une étude démontre que beaucoup d'écoles n'acceptent pas d'enfants sans-papiers

Bien que les écoles allemandes aient été explicitement exemptées du devoir de signaler les migrants sans-papiers, y compris les enfants (§ 87 [de la Loi sur la résidence](#)) depuis 2011, le droit à l'éducation n'est toujours pas exécuté par un grand nombre d'écoles primaires. Tel est la conclusion d'une étude intitulée « Cela ne doit pas dépendre des papiers » ("Es darf nicht an Papieren scheitern"), publiée en octobre 2015, qui a été commissionnée par la Fondation MaxTraeger (Max-Traeger-Stiftung), et écrite par le prof. Dr. phil. Yasemin Karakaşoğlu, Dr. phil. Dita Vogel et Barbara J. Funck. L'étude inclut le personnel de 100 écoles primaires dans tous les états fédéraux de l'Allemagne qui ont été invitées à fournir des informations concernant la possibilité d'inscription d'enfants sans-papiers. Dans 62% de ces écoles primaires, leur inscription s'est avérée impossible. Les propositions d'actions incluent un amendement des lois sur l'éducation de tous les états fédéraux (Landesschulgesetz) concernant le droit des enfants sans-papiers à l'accès à l'école, ainsi que d'une réglementation supplémentaire pour interdire les écoles de signaler des données plutôt que de laisser à ces dernières le choix de signaler ou pas une personne sans-papiers. L'étude peut être consultée en [allemand ici](#). Sources : [Communiqué de presse Université de Brême](#), octobre 2015 ; [Bildungsklick](#), octobre 2015

PORTUGAL/ Campagne nationale pour la régularisation des enfants d'origine cap-verdienne

Le Haut-commissaire portugais de la migration, Pedro Calado, a lancé une campagne en coopération avec l'ambassade du Cap Vert pour régulariser le statut des enfants d'origine cap-verdienne. Cela affecterait des centaines d'enfants, dont nombreux sont nés au Portugal. L'initiative est entreprise avec l'appui du service des étrangers et des frontières (Serviço de Estrangeiros e Fronteiras, SEF) et la Direction générale pour l'éducation (da Educação de Direcção-Geral). Selon Pedro Calado l'initiative pourrait à l'avenir être étendue à d'autres communautés immigrées.

Source : [Publico](#), 9 novembre 2015

ROYAUME-UNI/ Les radiographies dentaires imprécises et non conformes pour déterminer l'âge

L'ADB, association des dentistes britanniques (The British Dental Association) a émis un [avertissement clair](#) aux dentistes selon lequel les radiographies dentaires ne devraient pas être prises ou utilisées de façon routinière afin d'aider à estimer l'âge de jeunes demandeurs d'asile, qualifiant cette pratique « d'imprécise » et « non conforme ». L'association affirme de manière constante que les radiographies dentaires sont une méthode imprécise pour évaluer si les individus ont atteint l'âge de 18 ans, et que puisque le processus ne confère aucun bénéfice direct pour la santé elle est inadéquate et non conforme.

Source : [Migrants' Rights Network \(Réseau pour les droits des migrants\)](#), 24 novembre 2015

DETENTION ET ELOIGNEMENT

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/ Le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme critique la détention des migrants en République tchèque

Le 22 octobre 2015, le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad AL Hussein, a fortement critiqué dans un communiqué la détention des migrants et des réfugiés en République tchèque. Le ministre de la justice tchèque lui-même, Robert Pelikán, a décrit les conditions de détention à Bilá-Jezová comme étant « pires qu'une prison. » Les migrants y sont détenus dans des conditions qui ont été qualifiées de dégradantes et certains ont rapporté qu'ils étaient soumis à des fouilles à nu de manière routinière par les autorités et qu'ils devaient payer 10\$ par jour leur séjour en détention. Pour lire le communiqué, cliquez [ici](#). Source : [New York Times](#), 22 octobre 2015

MEXIQUE/ Le gouvernement interdit la détention d'enfants migrants tandis que le nombre de renvois de migrants augmentent

Le 2 décembre 2015, le gouvernement mexicain a inclus l'interdiction de détenir des enfants migrants dans les règlements officiels de la loi nationale sur les droits de l'enfant. L'article 111 de la loi stipule qu'à aucun moment les enfants ou les adolescents migrants, qu'ils soient accompagnés d'adultes ou non, ne seront privés de leur liberté dans les postes d'immigration ou tout autre centre de détention de migrants. L'article 111 exige également explicitement que le Mexique adopte et mette en place des mécanismes pour éviter aux enfants accompagnés de leurs parents ou gardiens d'être détenus pour des raisons liées à leur statut de migrants. Selon [un rapport](#) de l'institut pour les politiques migratoires (Migration Policy Institute, MPI), 130000 enfants ont été appréhendés entre 2010 et 2014 par les autorités américaines et mexicaines et 40000 ont été renvoyés vers le Salvador, le Guatemala et le Honduras. Le nombre total de renvois des Etats-Unis et du Mexique vers ces pays d'Amérique centrale a augmenté d'environ 145000 en 2010 à plus de 200 000 en 2014. Ceci est également dû au lancement du Plan "frontière sud" (plan Frontera Sur). Ce plan a été lancé en août 2014 après que Barack Obama a qualifié le nombre sans précédent d'enfants non accompagnés et de familles arrivant aux frontières américaines de « situation humanitaire urgente ».

Sources : [International Detention Coalition](#) (IDC), 5 décembre 2015; [EL País](#), 13 octobre 2015

EUROPE/ Nouveau manuel d'instructions et rapports sur la détention des personnes apatrides

Le réseau européen sur l'apatridie (ENS) a publié un nouveau manuel d'instructions ainsi que plusieurs rapports par pays et histoires personnelles de personnes apatrides en rétention à cause de leur statut d'immigration. Ces ressources font partie d'un projet de trois ans dont le but est de mesurer l'ampleur de la question, de créer des outils de lobby et de former des avocats et des ONG à protéger les apatrides contre les détentions arbitraires. Le manuel d'instructions examine la décision de détenir les apatrides, la détention arbitraire, les cadres juridiques et les alternatives à la détention. Les rapports de pays présentent les moyens de protéger les apatrides contre la détention liée à leur statut d'immigration dans les Pays Bas, à Malte et en Pologne. Les rapports de pays et le manuel d'instructions sont disponibles [ici](#). En septembre, l'ENS a également lancé son rapport « Aucun enfant ne devrait être apatride » qui révèle que des milliers d'enfants grandissent en restant apatrides et sont donc exclus des protections et des droits que la nationalité octroie aux citoyens. Les enfants de migrants sans-papiers sont reconnus comme étant un groupe à haut risque. Le rapport conclut avec une série de recommandations conçues pour guider l'action afin d'aborder plus efficacement le problème des enfants apatrides en Europe- et à terme y mettre fin. Pour lire le rapport, cliquez [ici](#).

ROYAUME-UNI/ Un rapport qualifie la mort d'une personne de 84 ans en attente de renvoi «tout à fait inacceptable»

Le rapport de Nigel Newcomen, l'ombudsman des Prisons and Probations (PPO) pour l'Angleterre et le Pays de Galles, étudie les circonstances de la mort en détention d'un homme de 84 ans souffrant de problèmes graves de santé. Alois Dvorzac, un citoyen canadien naturalisé atteint de démence était arrivé en Grande-Bretagne le 23 janvier 2013 en route vers sa Slovaquie natale pour rendre visite à sa fille quand il a été arrêté par le service des frontières britannique et détenu au centre de rétention d'Harmondsworth. Il est mort suite à une maladie cardiaque coronarienne le 10 février 2013 après avoir été menotté pendant cinq heures. Le PPO a fait remarquer

que les contraintes sur des personnes âgées détenues pourraient relever d'une infraction à l'article 3 de la convention européenne sur les droits de l'homme.

Sources: [The Guardian](#), octobre 2015 ; [The Independent](#), octobre 2015 ; [The Independent](#), février 2014

ETATS-UNIS/ Des migrants protestent contre leurs conditions de rétention par une grève de faim

Des migrants dans des centres de rétention aux Etats-Unis ont entamé une grève de faim en novembre pour protester contre les conditions de leur rétention. Début novembre, environ 500 femmes au centre de rétention de T. Don Hutton à Liberty, au Texas ont entamé une grève de la faim pour protester contre des conditions qui vont de la rétention prolongée (jusqu'à un an et demi dans certains cas), le menottage arbitraire et excessif et l'utilisation de propos offensants et dégradants par le personnel du centre. Mi-novembre, 40 à 50 détenues ont refusé de se nourrir alternativement, menant une grève de la faim par « roulement ». Au centre de détention d'Adelanto en Californie, 90 détenus ont commencé une grève de la faim le 4 novembre 2015 et ont publié une liste de plaintes [et de demandes](#). Dans le même centre, 300 autres détenus ont refusé de se nourrir pendant plus d'une semaine pour protester contre les conditions de leur rétention, qui incluent l'accès limité aux soins de santé, une mauvaise alimentation et le harcèlement de la part des gardiens.

Source: [The Take Away](#), 2 novembre 2015 ; [Al Jazeera](#), 12 novembre 2015

PUBLICATIONS ET AUTRES RESSOURCES

BASE DE DONNÉES/ Outils pour trouver de l'aide si les droits fondamentaux sont violés

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) a lancé le 6 octobre 2015, "Clarity" (Clarté), un outil interactif qui aide les personnes à trouver la bonne organisation pour les soutenir concernant les questions liées aux droits fondamentaux. L'outil est actuellement une bêta version qui couvre 14 pays. La version pilote de "Clarity" fournit des informations en anglais sur des organismes, tels que des organisations qui se dédient aux questions d'égalité, des institutions nationales pour la défense des droits de l'homme et des organismes chargés d'examiner des plaintes, et qui pourraient fournir un soutien en cas de violation de droits. Pour accéder à l'outil, cliquez [ici](#).

GUIDE/ Comment la directive "Victimes" de l'UE peut être employée pour assurer l'accès à la justice aux sans-papiers victimes d'actes de criminalité

A l'occasion de la date-limite du 16 novembre 2015 pour les Etats membres de l'UE pour transposer la "directive Victimes" de l'UE, la Plateforme pour la Coopération Internationale sur les Sans-Papiers (PICUM) a édité un guide sur la façon dont les organismes peuvent utiliser la directive comme outil pour assurer les droits des personnes sans-papiers qui sont victimes d'actes de criminalité. Le guide, qui est disponible en anglais, français et espagnol, informe également les décideurs politiques, les responsables de l'application des lois et autres acteurs officiels de la façon dont la directive est liée aux migrants sans-papiers en tant que catégorie spécifique de victimes. Le guide est disponible [ici](#).